



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
SAISON 2018/2019

PROCES-VERBAL N° 25

Réunion du mardi 29 janvier 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY

Excusés : MM. JEREMIASCH – MARTIN – LANOIX

VILLE DE MELUN (77)

GYMNASE PIERRE LESPIAT 1 – NNI 77 288 99 02

Installations visitées par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S. le vendredi 25 janvier 2019 dans le cadre du classement initial du gymnase susnommé (contrôle des installations et de l'éclairage). Etaient présents lors de cette visite M. GWIECZOREK et M. NERENHASSEN de la Mairie de MELUN, M. EL ABIDI et M. MOKEDDEM du club Etoile Club Futsal Melun et M. LAMBERT de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE. La C.R.T.I.S. est dans l'attente de recevoir les documents demandés.

A réception des documents manquants, la Commission précise que ce gymnase pourra prétendre à un classement Futsal 3 et EFutsal 2 pour l'éclairage.

GYMNASE PIERRE LESPIAT 2 – NNI 77 288 99 06

Installations visitées par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S. le vendredi 25 janvier 2019 dans le cadre du classement initial du gymnase susnommé (contrôle des installations et de l'éclairage). Etaient présents lors de cette visite M. GWIECZOREK et M. NERENHASSEN de la Mairie de MELUN, M. EL ABIDI et M. MOKEDDEM du club Etoile Club Futsal Melun et M. LAMBERT de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE. La C.R.T.I.S. est dans l'attente de recevoir le certificat de conformité des installations

électriques émanant d'un bureau de contrôle agréé, le plan de coupe précisant la hauteur moyenne de feu et le descriptif de l'éclairage de sécurité.

A réception des documents manquants, la Commission précise que ce gymnase pourra prétendre à un classement Futsal 2 et EFutsal 2 pour l'éclairage.

GYMNASSE DES CAPUCINS NNI 77 288 99 04

Installations visitées par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S. le lundi 28 janvier 2019 dans le cadre du classement initial du gymnase susnommé (contrôle des installations et de l'éclairage).

Etaient présents lors de cette visite M. MIGNOT du Service des Sports de la Mairie de MELUN, M. MOKEDDEM du club Etoile Club Futsal Melun et M. LAMBERT de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE. La C.R.T.I.S. est dans l'attente de recevoir les documents demandés.

A réception des documents manquants, la Commission précise que ce gymnase pourra prétendre à un classement Futsal 3 et EFutsal 2 pour l'éclairage.

VILLE DE VILLEPINTE (93)

STADE SCHWENDI SCHONEBURG – NNI 93 078 01 01

Dans le cadre de la confirmation de classement, M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle le jeudi 07 février 2019 à 9 h 30. Le terrain devra être en configuration match et toutes les installations devront être accessibles.

Information communiquée à M. SABINAUD, Directeur des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE SAINT DENIS (93)

STADE AUGUSTE DELAUNE NNI 93 066 02 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage le lundi 04 février 2019 à 18 h 00. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place.

Information communiquée au Service des Sports de la Ville de SAINT DENIS, à M. NAIL, Responsable du site, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE DUGNY (93)

STADE ALAIN MIMOUN – NNI 93 030 01 01

M. ORTUNO de la CRTIS effectuera le contrôle de l'éclairage le lundi 11 février 2019 à 18 h 00. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place.

Information communiquée à M.GRIVOT, Directeur des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

CLASSEMENT ECLAIRAGES FEDERAUX

VILLE DE LONGJUMEAU (91)

STADE FREDERIC LANGRENAY – NNI 91 345 01 01

Reprise de dossier.

Suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 23/10/2018, la Commission transmet l'imprimé de demande de classement d'éclairage signé par la Mairie à la C.F.T.I.S..

Rappel des mesures relevées par M. VESQUES le 28 septembre 2018 :

Total des points : 6960 lux

Eclairement moyen : 278 lux

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport E min/E max : 0,55

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

VILLE DE SAINT DENIS (93)

STADE DE FRANCE – NNI 93 066 01 01

Mesures relevées par M. ORTUNO le 24 janvier 2019.

Total des points : 48504 lux

Eclairage moyen : 1785 lux

Facteur d'uniformité : 0,92

Rapport E min/E max : 0,89

Avis favorable pour une confirmation en niveau E1.

VILLE DE PARIS (75)

STADE DE BOUTROUX – NNI 75 113 03 01

Mesures relevées par M. LAWSON le 18 décembre 2018.

Total des points : 8067 lux.

Eclairage moyen : 323 lux.

Facteur d'uniformité : 0,56.

Rapport E min/E max : 0,78.

Avis favorable pour un classement initial en niveau E4.

CLASSEMENT ECLAIRAGES REGIONAUX

VILLE DE SAINT GRATIEN (95)

STADE ROBERT LEMOINE – NNI 95 555 02 01

Mesures relevées par M. PLASSART de la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE le 28 janvier 2019.

Total des points : 3488 lux.

Eclairage moyen : 140 lux.

Facteur d'uniformité : 0,78.

Rapport E min/E max : 0,50.

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E5 pour une durée de 2 ans jusqu'au 28/10/2020.

VILLE DU PLESSIS ROBINSON (92)

PARC DES SPORTS DU HAMEAU N° 2 – NN 92 060 01 02

Mesures relevées par M. MARTIN le 24 janvier 2019.

Total des points : 9756 lux.

Eclairage moyen : 390 lux.

Facteur d'uniformité : 0,90.

Rapport E min/E max : 1.

Avis favorable pour un classement initial en niveau E5 pour une durée de 2 ans jusqu'au 29/01/2021.

CLASSEMENT TERRAINS SYNTHETIQUES

VILLE DE DRANCY (93)

STADE MAURICE BACQUET – NNI 93 029 02 01

Installations visitées par M. ORTUNO le 17 janvier 2019.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour une confirmation en niveau 5 SY** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

Ce terrain pourra prétendre à un classement en niveau 5SYE à réception des tests in situ et sous réserve de leur conformité.

VILLE DE ROMAINVILLE (93)

STADE KINSINGER – NNI 93 063 01 01

Installations visitées par M. ORTUNO le 21 janvier 2019.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour une confirmation en niveau 5 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

Tests in situ conformes.

STADE JEAN GUIMIER – NNI 93 063 02 01

Installations visitées par M. ORTUNO le 24 janvier 2019.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour une confirmation en niveau 5 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

Tests in situ conformes.

VILLE DE CRECY LA CHAPELLE (77)**STADE JEAN PERICHON – NNI 77 142 01 01**

Installations visitées par M. GODEFROY le 31 octobre 2017.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour un classement initial en niveau 5 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

Tests in situ conformes.

VILLE DE SAVIGNY SUR ORGE (91)**STADE JEAN MOULIN 2 – NNI 91 589 01 02**

Installations visitées par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S. le jeudi 17 janvier 2019 dans le cadre de la confirmation décennale et du changement du revêtement synthétique, des buts, des bancs de touche et de la main courante, du terrain surnommé, en présence de M. COQUIN du Service des Sports de la Ville de SAVIGNY/S/ORGE. Les vestiaires sont restés à l'identique.

Dans l'attente de la réception des tests in situ, la C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour une confirmation en niveau 5 SY**, sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

A réception des tests, le terrain pourra être classé en niveau 5SYE sous réserve de leur conformité.

VILLE DU PLESSIS ROBINSON (92)**PARC DES SPORTS DU HAMEAU N° 2 – NNI 92 060 01 02**

Installations visitées par M. MARTIN le 28 janvier 2019.

La C.R.T.I.S. demande un avis favorable **pour un classement initial en niveau 6 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

VILLE DE DRANCY (93)**STADE GUY MOQUET – NNI 93 029 04 01**

Reprise de dossier.

Suite à la réception des tests in situ, la Commission propose une confirmation de classement en niveau 5SYE.

Les tests sont transmis à la C.F.T.I.S. en complément du dossier de classement.

CLASSEMENT ECLAIRAGE FUTSAL**VILLE DE LIEUSAIN (77)****GYMNASE RICHARD DACOURY– NNI 77 251 99 01**

Mesures relevées par M. GODEFROY le 29 octobre 2018.

Total des points : 6293 lux

Eclairage moyen : 420 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E min/E max : 0,50

Hauteur des feux sous plafond : 9 m, 70

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau EFutsal 2.

CLASSEMENT D'UNE INSTALLATION SPORTIVE FUTSAL**VILLE DE LIEUSAIN (77)**

GYMNASE RICHARD DACOURY – NNI 77 251 99 01

Installations visitées par M. GODEFROY le 19 décembre 2018.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement initial de niveau 2.**

AVIS PREALABLE ECLAIRAGE

VILLE DE VERSAILLES (78)

STADE DE MONTBAURON – NNI 78 646 01 01

Après étude de la demande d'avis préalable concernant l'éclairage, la C.R.T.I.S. émet **un avis préalable favorable de niveau E4** et transmet le dossier à la C.F.T.I.S..